



Nationalite francaise par affiliation

Par **petitjean**, le **30/04/2008** à **09:21**

bonjour

je suis algérien âgé de 36 ans et J'ai fait une demande de nationalité française par affiliation .Mon grand père est français par déclaration reconnitive (effectuée en 1963) a Villeurbanne France ou il a présenté un passeport français et un certificat de résidence ce qui prouve qu'il était français même avant cette déclaration par conséquent c'était une personne de droit civil commun

J'ai reçu après 18 mois une notification de refus par courrier sous prétexte que ma mère avait plus de 18 ans lorsque mon grand père a fait sa déclaration .je vous informe que mon grand père était commissaire divisionnaire dans la police française en France et en Algérie et donc c'était une personne de droit civil commun je pense puisque lorsqu'il a effectué la déclaration il résidait à Villeurbanne et a présenté un passeport français et un certificat de résidence .autre chose aussi le greffier se base sur une majorité à 18 ans pour me refuser la nationalité française alors que la loi de 1907 à 1974 stipule que la majorité était à 21 ans pour tous donc je crois que je suis dans mes droits . merci de me répondre .
très cordialement REDA de Tours .